Les Infos mensuelles de Dingé

Le Tambourin

N°264 – juillet et août 2025

Infos Municipales

Principaux points étudiés en séance du Conseil Municipal du jeudi 5 juin 2025

-Tarifs périscolaires année scolaire 2025-2026
-Plan mobilité simplifiée
-Rapport d'activité SDE35
-Consultation publique concernant l'EARL du Domaine à Montreuil-sur-Ille

Prochains conseils municipaux : mardi 1er juillet et jeudi 11 septembre à 20h00

Horaires d'ouverture des services municipaux

Mairie : du **7 juillet au 17 août inclus**, ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et fermeture le samedi matin. La mairie sera également fermée les **vendredis 11 juillet, 1er et 8 août.**

Bibliothèque : pendant les vacances scolaires, ouverture les mercredis de 15h00 à 19h00 et le samedi de 10h30 à 12h30.

COMICE AGRICOLE

Rendez-vous au Comice Agricole au Chesnay Piguelais de Guipel à partir de 9h.

Programme :
- Réception des animaux
- Arrivée des concurrents du concours de labours
- Concours bovins
- Accueil des personnalités et visite des expositions
- Vin d'honneur
- Repas sur site 12€ / 7€
- Banquet du soir 20€/10€, sur réservation possible en Mairie de Guipel au 02.99.69.74.74

Animations / Expositions :
- Baptême ULM sur réservation en Mairie de Guipel au 02.99.69.74.74
- Scierie mobile
- Arrachage de pommes de terre
- Concours de fruits et légumes
- Exposition de voitures
- Expositions de matériels
- Exposition de cadastre napoléonien et d'aujourd'hui
- Fabrication de beurre

Pour les enfants également :
- Mini ferme
- Baptêmes de poneys et de tracteurs
- Concours de dessins
- Petit train…

Forum des Associations

Le forum des associations aura lieu le **samedi 6 septembre 2025**, de 10h à 12h30, à la salle de sport.

Inscription services périscolaires école publique Anne Sylvestre

Les dossiers d'inscriptions pour la rentrée 2025/2026 concernant la restauration scolaire et la garderie à l'école publique Anne Sylvestre vous ont été transmis fin juin, ils sont également à votre disposition via le lien ci-dessous : https://dinge.fr/dossier-inscription-restaurant-scolaire-et-garderie-2025-2026. Merci de transmettre le dossier à l'accueil de la Mairie ou de le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le 20 juillet. La rentrée scolaire se déroulera le **lundi 1 septembre 2025**. Des animations sportives ou de loisirs créatifs sont proposées aux enfants et encadrées par des animateurs professionnels sur le temps du midi. **Attention, à partir de la rentrée, la réservation du goûter avant la garderie du soir sera obligatoire. Toutes les modalités sont précisées dans le dossier périscolaire.**

Avis d'enquête publique portant sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) des communautés du Pays de Saint-Malo

Le SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale – est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement du territoire sur des thématiques aussi diverses que l'habitat, le développement économique, les transports, la protection des milieux naturels, etc.

Ce cadre de référence permet de coordonner les réflexions entre les quatre EPCI et de renforcer la cohérence entre les politiques d'aménagement sur le territoire. Les plans locaux d'urbanisme, notamment, doivent être compatibles avec les objectifs du SCoT.
Le SCoT des Communautés du pays de Saint-Malo actuellement en vigueur a été approuvé le 8 décembre 2017.
Une révision du SCoT a été engagée en 2021 puis confirmée en 2023 afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires, d'adapter le SCoT aux enjeux et orientations actualisés qui fondent son projet et de tenir compte des évolutions du territoire.
Le projet de révision a été arrêté par les élus des EPCI délégués au Pays de Saint-Malo le 28 février 2025 et il est soumis à la présente enquête publique. L'enquête publique portant sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) se déroulera **du vendredi 20 juin 2025 à 9h00 jusqu'au mercredi 23 juillet 2025 à 17h00**.

Le dossier d'enquête publique sera consultable pendant toute la durée de l'enquête :
• en version numérique depuis le registre d'enquête publique dématérialisé : https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-pays-de-saint-malo
• en version numérique sur le site internet du PETR du pays de Saint-Malo, à l'adresse suivante : https://www.pays-stmalo.fr
• sur un poste informatique au siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public à l'adresse suivante :
PETR du pays de Saint-Malo
23, Avenue Anita Conti
35400 Saint-Malo
• sur support papier, au siège du PETR du Pays de Saint-Malo et dans chacun des lieux d'enquête cités ci-après, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- Saint-Malo agglomération – 6 rue de la Ville Jégu, 35260 Cancale
- Communauté de Communes Bretagne Romantique – 22 rue des Coteaux, 35190 La Chapelle-Aux Filtzméens
- Communauté de Communes Côte d'Émeraude – Cap Emeraude, 1 Esplanade des équipages, 35730 Pleurtuit
- Communauté de Communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel – Synergy 8, Les Rolandières, 17 rue de la Rouelle, 35120 Dol-De-Bretagne

Les commissaires enquêteurs se tiennent à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations lors de dix permanences. Parmi elles : **mardi 8 juillet 2025** de 14h00 à 17h00 et **jeudi 17 juillet 2025** de 09h00 à 12h00 au siège de la Communauté de Communes Bretagne Romantique 22, Rue des Coteaux 35190 La Chapelle-aux-Filtzméens.

Plusieurs moyens pour s'exprimer :
En ligne : https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-pays-de-saint-malo
Par email : revision-scot-pays-de-saint-malo@mail.registre-numerique.fr
Par courrier : PETR du Pays de Saint-Malo, 23 avenue Anita Conti, 35400 Saint-Malo

Plus d'informations et détails des permanences sur : https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-pays-de-saint-malo

---

Bibliothèque :

Soirée jeux :

Exposition :
Cet été, sur les heures d'ouverture de la bibliothèque, venez réveiller les esprits des tanukis (exposition réalité augmentée). Gratuit. Pour tout public : adulte ados et enfants dès 8 ans.

Centre communal d'action sociale (CCAS) : recensement plan canicule

Nous invitons les personnes isolées, âgées de plus de 65 ans ou porteur d'un handicap à s'inscrire sur le registre des personnes isolées. Le CCAS est compétent pour constituer ce registre afin d'identifier et de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement pour permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions.
Ce registre permet notamment de prendre contact avec les personnes isolées en cas d'événement climatique (tempête, canicule, catastrophe naturelle,

pandémie…). Vous pouvez vous inscrire également si vous êtes porteur de dispositif médical nécessitant un branchement électrique (respirateur, oxygène…)
Un formulaire est à compléter, l'inscription peut se faire par le bénéficiaire lui-même ou par un tiers (voisins, famille…). La radiation de ce fichier est possible à tout moment sur demande écrite au CCAS, le fichier respecte le RGPD (Règlement général pour la protection des données).
Si vous souhaitez vous signaler ou nous signaler une personne seule ou isolée, contacter le CCAS au 02.99.45.09.13 ou par email à : mairie.ccas@dinge.fr.

Permanences France services à Dingé

La Communauté de Communes Bretagne romantique met en place des permanences France Services itinérantes en Mairie tous les mois pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives du quotidien : impôts, santé, CAF, retraite, etc. Un agent vous guide et répond à vos questions pour vous aider à réaliser vos démarches en ligne ou en papier. La prochaine permanence aura lieu le **lundi 7 juillet** de 9h15 à 12h. Ce service est gratuit et accessible à tous, sur rendez-vous. N'hésitez pas à venir avec vos documents pour un accompagnement personnalisé !
Informations : https://bretagneromantique.fr/france-services/. Prise de RDV au 02.23.16.45.45 ou sur maison-des-services@bretagneromantique.fr

Conseiller numérique itinérant : Des rendez-vous individuels numérique dans votre commune !

Dans le cadre de son projet social de territoire, la Communauté de communes Bretagne romantique met en place un nouveau service de Conseiller Numérique itinérant. Il vient à votre rencontre dans votre commune pour vous accompagner dans l'utilisation des outils numérique (smartphone, tablette, ordinateur…) et sensibiliser à leurs usages.
A Dingé, les **jeudis après-midis** de 14h45 à 17h00, la conseillère numérique propose des rendez-vous individuels pour vous dépanner dans l'utilisation de vos outils en Mairie. Attention, il ne s'agit pas de réparer un appareil endommagé mais bien de vous aider à l'utiliser. Pour prendre rendez-vous, inscrivez-vous auprès de la conseillère au 07.48.83.74.79.

Les actions des Comités

Rejoignez les comités consultatifs

Vous souhaitez agir pour votre commune ? Devenez membre d'un comité consultatif ! Rejoignez un ou plusieurs comités consultatifs pour proposer des projets et exprimer vos idées. Trois comités consultatifs composés d'élus et de citoyens, vous accueillent sur les thématiques suivantes :
- Environnement, Développement Durable et Espace Rural
- Jeunesse et Culture
- Lien Social et Solidarité

Inscrivez-vous en contactant la Mairie **avant le samedi 6 septembre 2025** par téléphone au 02.99.45.01.62 ou par email à mairie@dinge.fr.

Dingé bouge

APEL Sainte Famille

Un grand merci à tous les parents qui ont généreusement œuvré pour permettre la réussite de notre kermesse. Un grand merci aussi aux parents présents au repas ou à nos stands de l'après-midi, votre participation, quelle qu'elle soit est précieuse. Grâce à la mobilisation et à l'investissement des bureaux OGEC, APEL et à toutes les familles qui se joignent à eux, nous vivons dans l'école des temps forts qui nous laisseront de beaux souvenirs.
La rentrée est fixée au **lundi 1er septembre**. L'accueil se fera autour d'un café, jus d'orange…. et petits gâteaux ! Nous vous attendons nombreux. Bel été à tous !

Les Festous : soirée du 13 juillet

Accueil de loisirs : rentrée scolaire 2025-2026

Les inscriptions pour les mercredis de la rentrée seront ouvertes à partir du 14 août. Toutes les inscriptions se font via notre portail familles. Si vous ne possédez pas encore de compte, vous en faites la demande auprès de la directrice. Pour les petits nouveaux, n'hésitez pas à venir nous rencontrer avant la rentrée !

L'accueil de loisirs sera fermé entre le 02 et 24 août. Renseignements auprès de Céline Riem à al.dinge@famillesrurales.org ou par téléphone au : 06.50.50.82.18.

Commerces

Catherine coiffure

Congés annuels du **1er août au 25 août inclus**. Contact : 02.99.45.01.29

Communiqués

Arrêté préfectoral passage en vigilance sécheresse

Au moment de l'impression de ce numéro (mi-juin), l'Ille-et-Vilaine est placée en vigilance sécheresse depuis le 13 juin. À ce stade, aucune restriction d'usage de l'eau n'est en vigueur. Toutefois, il est recommandé à l'ensemble des usagers de réduire volontairement leur consommation. Cette situation pourra évoluer au cours des prochaines semaines, en fonction des conditions météorologiques.

Signalements lors de randonnées

Chaque usager peut informer des difficultés rencontrées lors de ses randonnées sur la plateforme de signalisation SURICATE : https://sentinelles.sportsdenature.fr/

Le service Voirie de la Communauté de communes, qui est en lien direct avec celle-ci, reçoit les signalements et peut ainsi intervenir rapidement. Merci de votre contribution.

SMICTOM Valcobreizh

En cas d'alerte canicule vigilance orange ou rouge (niveau 3 ou 4) par Météo France, les horaires d'ouverture des déchèteries et les collectes des ordures ménagères et des emballages peuvent être modifiées afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents. Si le plan canicule est activé, un mail d'information sera envoyé aux communes pour vous informer des changements. L'information sera aussi diffusée sur notre site internet www.valcobreizh.fr et sur l'application « Valcobreizh et moi ».

Navettes estivales en Bretagne romantique

Du **07 juillet au 29 août 2025**, les habitants comme les visiteurs sont invités à profiter de ce transport en commun gratuit mis à disposition par la Communauté de communes ! À destination de Combourg, les navettes desservent l'ensemble des 24 communes du territoire.

Pour profiter des navettes estivales, réservez votre trajet en amont. Pour cela, rien de plus simple, rendez-vous :

- Sur l'application mobile « Navettes Bretagne romantique » (disponible sur Google Play) Réservation la veille avant 17h00 et annulation jusqu'à 10h ;
- Sur le site internet : https://navettes.bretagneromantique.fr/ Réservation la veille avant 17h00 et annulation jusqu'à 10h ;
- Par téléphone : 02.99.45.23.45 Réservation la veille avant 17h00 (du lundi au vendredi).

Mardi et vendredi

LIGNE 4	Départ matin	Départ après-midi	Retour
Cuguen (Église)	8h45	13h40	18h15
Lourmais (Église)	8h55	13h50	18h05
Trémeheuc (La croix verte)	9h00	13h55	18h00
St Léger des Prés (Mairie)	9h10	14h05	17h50
Lanrigan (Mairie)	9h15	14h10	17h45
Dingé (Église)	9h25	14h20	17h35
Combourg (Bvd du mail - Foyer Municipal)	9h35	14h30	17h25
Combourg (Avenue de la libération)	9h40	14h35	17h20
Combourg (Piscine)	9h45	14h40	17h15
Combourg (Gare)	9h50	14h45	17h10
Combourg (Centre hospitalier ST Joseph)	9h55	14h50	17h05

Ayons les bons réflexes pour éviter les départs de feu

Neuf feux de forêt sur dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant les bons réflexes :

-Vous êtes fumeur ? Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

-Vous organisez un barbecue ? Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de toute végétation (herbe, broussailles, etc.) et jamais en forêt.

-Vous bricolez en plein air ? Travaillez loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un moyen d'extinction (extincteur, seau d'eau) à portée de main.

Vous avez un jardin ? Protégez votre maison en débroussaillant votre terrain et autour de votre maison avant la saison estivale et nettoyez les toitures et les gouttières de tout débris végétaux.

-Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ? Eloignez-les de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important en période de sécheresse. Lorsque la végétation est asséchée par manque de pluie, un départ de feu devient possible et peut se propager rapidement.

En cas d'incendie, appelez le 18, le 112 ou le 114 (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et restez à l'abri dans une habitation, la voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable.

Plus d'informations : feux-foret.gouv.fr